

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 septembre 2022

Le mercredi 28 septembre 2022 à 19h30 , le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr SANSBERRO Thierry , Maire de SOURAIDE.

PRÉSENTS : BENGOCHEA JM - BREHERET D - CANO L - ERRANDONEA M - GARAT MM - LARRECHEA O - PASCOUAT C -

ABSENTS ayant donné un pouvoir : JORAJURIA M à SANSBERRO T -

ABSENTS et EXCUSÉS : ECHEVERRIA D - LADEUX JM - LARRE JM - MASSONDE M - OTONDO P - UHARRIZ JP -

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : BREHERET Didier

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Désignation du secrétaire de séance
- 2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion
- 3 - Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre de la délégation
- 4 - Demande de subvention au département pour la rénovation du trinquet et des toilettes attenantes
- 5 - Nouvelle convention de financement du centre de loisirs sans hébergement d'Espelette
- 6 - Décision modificative pour reprise du résultat du lotissement Etxetoa et constitution de provision sur créance douteuse
- 7 - Admissions en non valeur
- 8 - Mise à l'enquête publique pour cession et régularisation domaine public : Bessonart Jérôme et Sallaberry Sauveur
- 9 - Convention d'adhésion au service d'entretien de l'éclairage public du SDEPA
- 10 - Désignation d'un conseiller municipal aux fonctions de correspondant incendie et secours

1 - Désignation du secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne BREHERET Didier à l'unanimité des présents en qualité de secrétaire de séance.

2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

Ce compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

3 - Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre de la délégation

Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées comme suit :

N° décision	Date décision		Fournisseur	Montant HT	Objet
2022001	23/04/2022	2188	Manustock - Bayonne	2 800.00 €	Achat autolaveuse Nilfisk SC401 électrique
2022002	28/07/2022	2315	Arbelbide et Ideia	10 862.50 €	Maîtrise d'oeuvre pour la conception d'un parking pour logements sociaux
2022003	29/07/2022	61358	Leblanc Illuminations	8 292.76 €	Contrat location biennale illuminations Noël - Avenant pour années 2022 et 2023
2022004	10/08/2022	615228	Eurl Echeverria 3581 Route de Saint-Pée 64250 SOURAIDE	6 826.50 €	Presbytère : Réfection salle de bains et carrelage
2022005	01/09/2022				Presbytère : Avenant au bail en cours avec la paroisse St-Michel Garicoitz suite au changement d'occupant principal

4 - Demande de subvention au département pour la rénovation du trinquet et des toilettes attenantes

Le Maire indique que dans le cadre du projet de rénovation du trinquet communal, il est nécessaire de solliciter une subvention auprès du conseil départemental dans le cadre de l'appel à projets Terre de Jeux 2024.

Ces travaux de réhabilitation du trinquet comprennent notamment la rénovation des vestiaires, des sanitaires extérieurs, les peintures intérieures extérieures, la révision de la toiture et des gouttières et des issues de secours.

La question est posée de l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Me Garat indique que l'accès PMR au trinquet est conforme ainsi que l'accès aux tribunes.

Le coût estimatif honoraires compris s'établit à 229 780.10 € HT.

Voté à l'unanimité.

5 - Nouvelle convention de financement du centre de loisirs sans hébergement d'Espelette

Ce point est ajourné dans l'attente d'informations complémentaires.

6 - Décision modificative pour reprise du résultat du lotissement Etxetoa et constitution de provision sur créance douteuse

Une écriture comptable d'intégration de l'excédent de fonctionnement de 0.37 € issu du budget du lotissement Etxetoa aujourd'hui clôturé a été demandée par le trésor public. Elle sera prise dans le cadre d'une décision modificative.

Voté à l'unanimité.

7 - Admissions en non valeur

Le trésor public a demandé une admission en non valeur pour une dette irrécouvrable de 34.20€ et la constitution d'une provision pour une créance qu'on risque de ne pouvoir recouvrer sur des fermages 2020 pour 709.41€ et pour 2021 pour 715.22 €. Ces écritures seront prises dans le cadre d'une décision modificative.

Voté à l'unanimité.

8 - Mise à l'enquête publique pour cession et régularisation domaine public : Bessonart Jérôme et Sallaberry Sauveur

Monsieur le maire présente deux dossiers qui doivent faire l'objet de cessions ou de régularisations du domaine public et qui donc être soumis à enquête publique :

- Régularisation de l'assiette du chemin d'Erregenborda : cette opération consistera en la cession de l'ancienne assiette du chemin qui comporte un bâtiment aux consorts Bessonart et l'achat de la nouvelle assiette par la commune,

- Chemin de Menta : Monsieur le maire indique que la maison Menta ne dispose d'aucun devant de porte et précise qu'à l'origine la route départementale passait au droit de la maison. Il présente le projet de division établi en 2009 consistant en

- la cession par la commune de 19 m² du domaine public aux consorts Genin,

- la cession de 228 m² du domaine public par la commune à Mr Sallaberry Sauveur,

- la cession des consorts Genin à Mr Sallaberry Sauveur de 23 m² à détacher de la parcelle ZE93,

Monsieur le maire précise que ces dossiers devront être délibérés avec les surfaces exactes et demande de lancer l'enquête publique pour ces deux dossiers.

Voté à l'unanimité.

Voté à l'unanimité.

9 - Convention d'adhésion au service d'entretien de l'éclairage public du SDEPA

Monsieur le maire indique que le Sdepa a lancé un renouvellement du marché pour l'entretien de l'éclairage public. La commune adhère déjà à ce service et souhaite continuer à bénéficier de ce service pour l'entretien correctif de l'éclairage public.

Voté à l'unanimité.

Mme Pascouau demande si le Sdepa ne pourrait pas être consulté pour la prise en charge financière du poste isolation.

Didier Bréheret demande si cette demande pourrait se faire pour le Sivu Errebi.

Mme Garat indique que le Sivu Errebi n'adhère pas au SDEPA.

10 - Désignation d'un conseiller municipal aux fonctions de correspondant incendie et secours

Monsieur Thierry Sansberro est désigné en qualité de correspondant incendie et secours.

Voté à l'unanimité.

N° internes de délibération prises dans cette séance : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h03.

Ont signé les Membres du Conseil Municipal.

Le Maire,



Le secrétaire de séance
BREHERET Didier

Les membres présents du Conseil Municipal

BENGOCHEA JM -

BREHERET D -

CANO L -

ERRANDONEA M -

GARAT MM -

LARRECHEA O

-

PASCOU AU C -